

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 943

5 mai 2010

SOMMAIRE

Aberdeen Property Nordic Finance Denmark S.à r.l.	45259	Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A.	45254
Aberdeen Property Nordic Finance Finland S.à r.l.	45259	Eurodiet S.A.	45218
Aberdeen Property Nordic Finance Norway S.à r.l.	45258	Fortis Bank Reinsurance S.A.	45255
AG Finance S.à r.l.	45253	Fortrust Global	45240
Airmon Lux 3	45258	Hellas Telecommunications IV	45259
Alibera S.A.	45261	Hemera ING	45230
Audex Sarl	45258	Héméra-Ingénierie	45230
Blackstone Real Estate Acquisitions S.à r.l.	45253	Igea Holding S.à r.l.	45262
Blue International S.A.	45257	Indurisk Rückversicherung AG	45256
Blue International S.A.	45258	ITSS Luxembourg S.A.	45245
BNP Paribas Asset Management Services Luxembourg	45264	LEV III Holdings S.à r.l.	45243
Boom S.A.	45242	Maphilux S.A.	45235
BRE/CP Europe Holdings S.à r.l.	45252	Merck Re S.A.	45257
BRE/Eschborn IV Manager S.à.r.l.	45253	Mercuris	45246
BRE/Eschborn V Manager S.à.r.l.	45245	PBP Solutions S.A.	45239
BRE/Student Housing Holding I S.à r.l. ...	45236	Pitec S.à r.l.	45263
BRE/Sweden 2 S.à.r.l.	45246	Project Integration S.A.	45218
BRE/Sweden 3 S.à.r.l.	45246	Reaal Reassurantie S.A.	45256
Capital Coach	45243	Restaurant le Bohey S.A.	45230
CE 127 S.A.	45235	Simsonship S.à r.l.	45261
ComLux Furniture S.à r.l.	45262	Snowflake S.à r.l.	45262
Continental Investments S.A.	45256	Société Anonyme de Participations et de Placements	45262
Cross Falls Holding S.A.	45251	Sport Fashion G.m.b.H.	45261
Cross Falls Holding S.A.	45252	Synergy of Technology and Security	45231
Cucina (BC) Luxco	45251	Technoblock International S.A.	45260
De Beers	45254	Trucks On Road s. à r.l.	45229
Deltex S.à r.l.	45254	Villa D'Asie S.à r.l.	45261
DeTeF	45255	Widnell Europe Grand-Duché de Luxembourg	45260
East Tennessee and Georgia Investments S.A.	45257	XLIT s.à r.l.	45260
Ecopach	45231	Xtra Pub Sa	45259
EcoTech Lux	45231	Yell S.A.	45255
		Yratien Holding S.A.	45252
		Ysis S.A.	45236
		Zeal Investments S.à r.l.	45260

Eurodiet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, 34 Ilot du Château.
R.C.S. Luxembourg B 96.066.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA
Signature

Référence de publication: 2010044152/11.

(100044521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Project Integration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 152.144.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, in place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company "DUFERCO PARTICIPANTS LIMITED", having its registered office in Gibraltar, 124 Irish Town, trade register Gibraltar number 101777, incorporated on the 3rd of October 2008 and redomiciliated in Gibraltar on the 3rd of December 2008, registered in the Companies House, Gibraltar with trade register number 101777.

The meeting is presided by Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Rachel UHL, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 6.668 (six thousand six hundred sixty eight) redeemable preference shares and 10 (ten) ordinary shares of USD 1,- (one US Dollar) each, representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

All shareholders present and their proxies furthermore explicitly declare to renounce all formalities relating to the convening of general meetings and declare to be fully acquainted with the agenda of the meeting as well as with the wording of the new bylaws after the transfer of the Company's office to Luxembourg, including especially the exact wording of the object of the company after the transfer of its registered office.

III.- The meeting further acknowledges that the following documents are submitted to the meeting:

- a notarial certificate of good standing attesting that the Company has been legally incorporated in Guernsey and transferred in Gibraltar and that the Company is not under the proceedings of liquidation;
- a notarized copy of the Resolution of the shareholders of the company dated on the 10th of February 2010 and adopted in accordance with the law of Gibraltar, deciding to transfer the registered office to Luxembourg;
- a copy of the Memorandum of Association of Incorporation of the Company before transfer;
- a receipt from the Registrar of Companies at Gibraltar evidencing that the Shareholders' Resolution referred to above has been presented for filing with the Companies House.

Those documents are remaining attached to the present deed.

IV.- The chairman declared that the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office to Luxembourg.
2. Increase of the share capital by Incorporation of reserves.
3. Submission to Luxembourg law.
4. Restructuring of the statutes of the Company in order to put the bylaws in accordance with the legal requirements of Luxembourg law and more in particular, to modify the objects of the Company and to effect other modifications, everything in accordance with the new statutes that the shareholders present and their proxies are fully acquainted with and that are submitted to the meeting.
5. Appointment of the board of directors and the statutory auditor.
6. Fixation of the registered and effective office.

V.- The chairman states: the Company wishes to establish its registered office in Luxembourg.

As appears from the above Shareholders' Resolution dated on the 10th of February 2010, the general meeting of shareholders already decided unanimously to transfer the registered office of the Company to Luxembourg, this meeting being convened to vote a second time on the transfer of the registered office from Gibraltar to Luxembourg and to authenticate this resolution according to the formalities of Luxembourg law. This Shareholders' Resolution will be attached to this notarial deed.

Furthermore it was decided to entrust this general assembly with the modification of the object of the Company, the other modifications mentioned hereinafter and the modifications necessary to conform the bylaws with the legal Luxembourg requirements and the appointment of the board of directors and the statutory auditor.

The chairman submits to the meeting an interim balance sheet dated on the 8th of February 2010.

The above-mentioned financial statement, after having been signed *ne varietur* by all the appearing parties, shall remain annexed to this deed.

Thereupon the meeting takes up the agenda and after deliberation the following resolutions are unanimously taken:

First resolution

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company from Gibraltar to Luxembourg.

Second resolution

The general meeting decides to proceed to a capital increase to the extent of USD 44.022,- (forty-four thousand twenty-two US Dollars) in order to raise it from its present amount of USD 6.678,- (six thousand six hundred seventy-eight US Dollars) to USD 50.700,- (fifty thousand seven hundred US Dollars), without issuing new shares, by incorporation to the capital of results brought forward.

The proof of the existing free reserves has been reported to the undersigned notary by the above-mentioned balance sheet, showing such amounts, their allocation as reserves having been duly approved by the general meeting of the shareholders.

The general meeting decides to cancel all the existing shares (6.668 redeemable preference shares and 10 ordinary shares) and to replace them by 50.700 (fifty thousand seven hundred) shares, issued with a nominal value of USD 1,- (one US Dollar) each, fully paid up.

Subscription

All the 50.700 (fifty thousand seven hundred) shares, representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed as follows:

- 1) ULTIMA HOLDING S.A., having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg is the owner of 25.330 (twenty-five thousand three hundred thirty) shares;
- 2) BB HOLDING INVESTMENT S.A., having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L- 2522 Luxembourg, is the owner of 25.370 (twenty-five thousand three hundred seventy) shares.

Third resolution

The general meeting states that henceforth the Company is governed by Luxembourg law, to the exclusion of any other law. Now therefore, the following resolutions are taken under and according to Luxembourg law.

Fourth resolution

The general meeting resolves:

- to change the name of the Company in "PROJECT INTEGRATION S.A.";
- to proceed with the restructuring of the statutes of the Company to adapt them to the Luxembourg law and the statutes will henceforth read as follows:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société anonyme (public company limited by shares) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is PROJECT INTEGRATION S.A.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance,

loan, advance as well as grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the before-mentioned companies, as well as borrow and raise money in any manner for any purposes and secure by any means it thinks fit the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles, or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 50.700,- (fifty thousand seven hundred US dollar) divided into 50.700 (fifty thousand seven hundred) shares having a nominal value of USD 1,- (one US dollar) each, fully paid-up.

The Company's authorized capital is set at USD 50.700 (fifty thousand seven hundred US dollars), which shall be represented by 50.700 (fifty thousand seven hundred) shares with a nominal value of USD 1,- (one US Dollar) each.

The share capital and the authorized share capital, as the case may be, may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments to the Articles.

Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years ending on the 24th of March 2015, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

All the shares are in registered form. A register of the registered shares shall be maintained by the Company and shall specify the name and address of each shareholder, the number of shares or fractional shares held by him, the payment made on the shares, transfers and dates thereof or conversion' of the shares into shares in bearer form.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Transfer of shares. No shares in the capital of the Company shall be sold or transferred by any shareholder unless and until any right of pre-emption, or transfer restrictions (if any), contractually agreed between the Company and its shareholders shall have been exhausted.

No limitation shall apply to a transfer of shares desired to be made merely for the purpose of effectuating the appointment of new trustees, provided that it is proven to the satisfaction of the board, of directors that such is the case. The transfer of shares shall be in the usual common form or in such other form as the directors may in their discretion think fit to accept.

The restrictions on transfers contained herein shall not apply to any transfer agreed in writing by all the shareholders of the Company and the Company.

Title III - Management

Art. 9. Appointment of the directors. The Company is managed by a board of directors that shall be constituted by two different types of directors, namely type A directors and type B directors and be composed of at least three directors, whatever their respective type.

Where the company has a sole shareholder, it may be managed by a sole director having the powers of the board of directors.

No director need be a shareholder of the Company. The directors shall be appointed for a maximum of a six years renewable period by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. The sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall also appoint among the type A directors, a President and a Vice-President, in the same manner.

The remuneration, if any, of the directors shall be determined by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

However, in case of vacancy in the office of director, the remaining directors may by way of cooptation elect another director to fill the vacancy until the next shareholders' meeting in accordance with the Law.

A director may be removed, with or without cause, at any time by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Art. 10. Powers of the directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts or to take any action necessary or useful for accomplishing the Company's corporate purpose except for the following decisions THAT have to be taken by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the general meeting of shareholders: (i) the acquisition or disposal of shares in any direct or indirect subsidiary or affiliated company to third parties; (ii) the issuance of guarantees or other security over the Company's assets; (iii) the borrowing of money and the granting of security for the repayment of any money borrowed. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, or in case of plurality of directors, by the joint signature of at least one Type A director (one being the President or the Vice-President of the Company) and one Type B director.

The board of directors may from time to time delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder (s) or director(s) of the Company. The board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

Art. 11. Board of directors. At each board meeting, the board shall elect among its members a chairman who shall preside the meeting.

The board of directors may also appoint a secretary who need not be director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of directors shall meet when convened by request of any director.

Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each director, or where all the directors are present or represented.

Any director may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

Circular resolutions of the board of directors can be validly taken if approved in writing and signed by all directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at a directors' meeting, duly convened.

Any and all directors may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all directors participating in the meeting to hear each other at the same time, and shall be deemed held in the place where the chairman of the meeting is situated. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of the board of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than two of the total number of directors.

Decisions of the board of directors are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of directors of the Company by the affirmative vote of not less than the majority of the directors present and represented.

Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 12. Liability of the directors. No director assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a director of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 13. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

The contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 14. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the board of directors, failing which by shareholders representing more than 10 percent (10%) of the share capital of the Company.

In absence of bearer shares, written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the ordinary general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of the majority of the shareholders present or represented.

The extraordinary general meeting of shareholders validly decides where more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company is represented. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

During the second meeting, resolutions will be validly taken at this second meeting regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by at least two-thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned blank or invalid vote.

A general shareholders' meeting convened in order to approve the last closed financial accounts of the Company shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the first Wednesday of March at 4.00 p.m. or on the following business day if such day is a public holiday.

Minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman, or if applicable by his substitute, and the scrutineer (s) of the meeting and the shareholders who request to do so.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 15. Financial year. The financial year of the Company starts on the 1st of October of one year and ends on the 30th of September of the next year, with the exception of the first financial year that shall start today and ends on the 30th of September 2010.

Art. 16. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of directors shall draw up a balance sheet and a profit and loss account and their annex in accordance with the Law. The annual accounts will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the annual general shareholders' meeting within six months of the closing of the financial year

Fifteen days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the Company's registered office, the balance sheet and the profit and loss account as well as the documentation mentioned under article 73 of the Law.

Art. 17. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the majority of shareholders present or represented, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 18. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the board of directors may decide in accordance with articles 72-2 of the Law "and subject to the conditions laid down by the Law, to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 19. Audit. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors (commissaire (s)) who need not to be shareholder.

However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the sole shareholder or, in case of

plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

The supervision of the Company has not to be entrusted to one or more statutory auditors if qualified auditor(s) are appointed.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the extraordinary general meeting of shareholders by means of a resolution taken in the manner provided for amendments to the Articles. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 21. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Art. 22. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Fifth resolution

The meeting decides to set the number of Directors at three and that of the auditors at one.

1) Mr. Bruno Bolfo, born on August 11, 1941, in Lavagna, Italy, residing professionally Via Bagutti 9, 6900 Lugano, Switzerland; and

Mr. Benedict J. Sciortino, born on June 29, 1950, in New-York, USA, residing professionally Via Bagutti 9, 6900 Lugano, Switzerland;

are each appointed as type A director of the Company until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the first Wednesday of March, 2015; Mr. Bruno Bolfo and Mr. Benedict J. Sciortino, being respectively also appointed as President and Vice-President of the Company.

Mr. Bruno Beernaerts, born on November 4, 1963, in Ixelles (Belgium) , residing professionally at 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is appointed as type B director of the Company until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the first Wednesday of March, 2015;

2) REVICONSLT S.à r.l., a Luxembourg société anonyme (public company limited by shares), having its registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 139.013, is appointed as statutory auditor until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the first Wednesday of March, 2015.

Sixth resolution

The meeting decides to fix the address of the company at L-2225 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Expenses

The capital of the company is evaluated at EUR 37.100,- (thirty-seven thousand hundred Euros).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DUFERCO PARTICIPANTS LIMITED", ayant son siège social à Gibraltar, 124 Irish Town, constituée le 3 octobre 2008 et transférée à Gibraltar le 3 décembre 2008, enregistrée auprès de "The Companies House" de Gibraltar sous le numéro 101777.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les 6.668,- (six mille six cent soixante huit) actions de droit préférentiel et les 10 (dix) actions ordinaires, toutes ayant une valeur nominale de USD 1,- (un US Dollars), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les actionnaires présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la Société après ledit transfert du siège social.

III.- L'Assemblée Générale des Actionnaires prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée Générale:

- un certificat d'honorabilité notarié certifiant que la Société a été dûment constituée à Guernsey et transférée à Gibraltar et n'est pas en voie de liquidation;
- une copie notariée de la Résolution passée par les actionnaires de la Société le 10 février 2010 et adoptée conformément à la loi de Gibraltar, décidant du transfert du siège social de la Société à Luxembourg;
- une copie conforme des statuts de la société avant le transfert;
- un document reçu de la part du Registre de commerce de Gibraltar, établissant que la résolution des actionnaires ci-dessus a été dûment présentée au Companies House.

Ces documents resteront annexés au présent acte.

IV.- Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant:

1. Transfert du siège social à Luxembourg;
2. Augmentation du capital social par incorporation de réserves;
3. Soumission au droit luxembourgeois;
4. Modification des Statuts de la Société pour satisfaire aux exigences des autorités luxembourgeoises, et en particulier modification des objets de la Société et autres modifications, le tout conformément aux nouveaux Statuts dont les actionnaires présents et leur mandataires déclarent avoir pleine connaissance, et à soumettre à l'Assemblée Générale des Actionnaires;
5. Election du Conseil d'Administration et nomination du commissaire aux comptes;
6. Fixation du siège social effectif de la Société.

V.- Le Président déclare:

Que la Société décide d'établir son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort de la Résolution des Actionnaires ci-dessus du 10 Février 2010, l'Assemblée Générale des Actionnaires a déjà décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, la présente Assemblée Générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de Gibraltar à Luxembourg et à authentifier ladite résolution conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Cette Résolution des Actionnaires de la Société restera, ainsi que dit plus haut, annexée au présent acte notarié.

Le soin a également été confié à la présente Assemblée Générale des Actionnaires d'effectuer les modifications de l'objet de la Société, ainsi que les autres modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil d'Administration et la nomination du commissaire aux comptes.

Le Président soumet à l'Assemblée Générale une situation intérimaire datée du 8 février 2010.

La situation financière ci-avant mentionnée, après avoir été signée ne varietur par les parties comparantes, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec lui.

Sur ce, l'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de transférer le siège social de la Société de Gibraltar à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de USD 44.022,- (quarante-quatre mille vingt-deux US Dollars), en vue de le porter de son montant actuel de USD 6.678,- (six mille six cent soixante-dix-huit US Dollars) à USD 50.700,- (cinquante mille sept cents US Dollars), sans émission de nouvelles actions, par incorporation au capital de bénéfices reportés.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale décide d'annuler toutes les actions existantes (6.668 actions de droit préférentiel et 10 actions ordinaires) et de les remplacer par 50.700 (cinquante mille sept cents) actions nouvelles, émises avec une valeur nominale chacune de USD 1,- (un US Dollar), totalement libérées.

Souscription

Toutes les 50.700 (cinquante mille sept cents) actions, représentant l'entière du capital social, ont été souscrites comme suit:

1/ ULTIMA HOLDING S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, est la propriétaire de 25.330 (vingt-cinq mille trois cent trente) actions;

2/ BB HOLDING INVESTMENT S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, est la propriétaire de 25.370 (vingt-cinq mille trois cent soixante-dix) actions.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide que la Société sera dès ce moment et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre. Les résolutions ci-après sont de ce fait prises conformément et en accord avec le droit luxembourgeois.

Quatrième résolution

L'assemblée décide:

- de changer le nom de la société en "PROJECT INTEGRATION S.A.";
- de procéder à la réfection des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est PROJECT INTEGRATION S.A.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions, y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ainsi que de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et pour quelque objet que ce soit, et garantir par tout moyen qu'elle jugera approprié le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Actions

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à USD 50.700,- (cinquante mille sept cents US Dollars), divisé en 50.700 (cinquante mille sept cents) actions ayant chacune une valeur nominale de USD 1,- (un US Dollar), totalement libérées.

Le capital autorisé est fixé à USD 50.700,- (cinquante mille sept cents US Dollars) et sera composé de 50.700 (cinquante mille sept cents) actions d'une valeur nominale de USD 1,- (un US Dollar) chacune.

Le capital social et le capital autorisé, le cas échéant, peuvent être augmentés ou réduits par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 24 mars 2015, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Toutes les actions sont nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre d'actions ou de fractions d'actions qu'il détient, les paiements relatifs à ces actions, les transferts d'actions, le cas échéant, la date de chaque transfert ou la conversion des actions en actions au porteur.

Art. 7. Droits de vote. Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels aux actions qu'il détient.

Art. 8. Transfert des actions. Aucune action de la Société ne peut être vendue ou transférée par l'un quelconque des actionnaires, à moins que et jusqu'à ce que tout droit de préemption, ou toute restriction de transfert (le cas échéant), convenu contractuellement entre la Société et ses actionnaires n'ait été épuisé.

Aucune limitation ne s'appliquera quant au transfert d'actions ayant simplement pour objet de procéder à la nomination de nouveaux "trustees", à condition néanmoins qu'il soit prouvé de manière satisfaisante au conseil d'administration que tel est bien le cas. Le transfert d'actions s'effectuera dans leur forme usuelle commune, ou dans toute autre forme que les administrateurs à leur discrétion, pourront juger opportun d'accepter.

Les restrictions de transfert prévues par le présent article ne s'appliquent pas en cas de transfert approuvé par écrit par l'ensemble des actionnaires de la Société et par la Société.

Titre III - Gestion

Art. 9. Nomination des administrateurs. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs et constitué de deux catégories différentes d'administrateurs, à savoir des administrateurs de type A et des administrateurs de type B.

Si la société est détenue par un seul actionnaire, la gestion pourra être effectuée par un seul administrateur qui aura les pouvoirs du conseil d'administration.

Aucun administrateur n'a à être actionnaire de la Société. Les administrateurs sont nommés pour une période renouvelable ne pouvant excéder six ans par résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de 50% (cinquante pour cent) du capital social de la Société. L'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, désigne de la même manière au sein des administrateurs de type A, un Président ainsi qu'un Vice-Président.

La rémunération, le cas échéant, des administrateurs sera déterminée par résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de 50% (cinquante pour cent) du capital social de la Société.

Cependant, en cas de vacance de mandat d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la Loi.

Un administrateur peut être révoqué, avec ou sans justes motifs, à tout moment par résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de 50% (cinquante pour cent) du capital social de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des administrateurs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société exception faite pour les décisions suivantes qui doivent être prise par résolution de l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires: (i) l'acquisition ou la disposition à des tiers d'actions dans toute participation directe ou indirecte ou toute société affiliée (ii) l'émission de garanties ou toute autre caution des actifs de la société (iii) l'émission d'emprunt et l'émission de garanties pour le remboursement de fonds empruntés. Tous les pouvoirs non expressément

réservés par la Loi ou les Statuts à l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à l'assemblée générale des actionnaires, seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'un au moins fera partie de la catégorie A (qui doit être celle du Président ou du Vice-Président de la Société) et l'autre de la catégorie B.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire (s) ou administrateur (s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire (s) ou administrateur(s) de la Société.

Art. 11. Conseil d'administration. Lors de chaque réunion du conseil d'administration, le conseil d'administration élit parmi ses membres un président de séance qui présidera la réunion.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être administrateur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de l'un quelconque des administrateurs.

La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des administrateurs, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Les résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés, transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Les décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initié depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment, la réunion est censée se tenir à l'endroit où est situé le président de la séance. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue quelque en soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins deux administrateurs.

Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment réunie par vote d'au moins la moitié des administrateurs présents et représentés.

Le président de séance ne dispose pas d'un vote prépondérant.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le président de séance ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président de séance ou par deux administrateurs.

Art. 12. Conseil d'administration. Aucun administrateur n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société et conformément aux Statuts; en tant que représentant de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV - Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. Actionnaire unique. Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi.

Les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 15. Assemblées générales. Les assemblées générales d'actionnaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration, à défaut par les actionnaires représentant au moins 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

En l'absence d'actions au porteur, les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sont valablement adoptées par le vote de la majorité des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne délibère valablement que si la moitié du capital social est représentée. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les actionnaires seront convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées quelle que soit la portion du capital représentée.

Les résolutions décidant de modifier les Statuts ne peuvent être adoptées que par une résolution prise par au moins les deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés et pour autant qu'ils ne se soient pas abstenus ou aient voté blanc ou nul.

Une assemblée générale des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes du dernier exercice social clos de la Société doit être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société le premier mercredi du mois de mars à 16.00 heures ou le lendemain si ce jour est un jour férié.

Les minutes des assemblées générales d'actionnaires sont signées par le président de séance, ou le cas échéant son remplaçant, et le(s) scrutateur(s) de l'assemblée et les actionnaires qui le demandent.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 30 septembre 2010.

Art. 16. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le conseil d'administration dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé. Les comptes annuels seront soumis à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Quinze jours avant l'assemblée générale des actionnaires, chaque actionnaire peut prendre connaissance, au siège social de la Société, du bilan, du compte de pertes et profits ainsi que de tous les documents mentionnés par l'article 73 de la Loi.

Art. 17. Bénéfices. Le solde positif du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais doit être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de la majorité des actionnaires présents ou représentés décidant de sa distribution aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 18. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider, conformément à l'article 72-2 de la Loi et sous réserve des conditions posées par la Loi, de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, duquel devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou les Statuts.

Art. 19. Audit. La surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), actionnaire(s) ou non.

Leur mandat pourra être renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la Loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre des Sociétés ainsi que les comptes annuels seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires pourra cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

La Surveillance de la Société n'a pas à être confiée à un ou plusieurs commissaire (s) si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises est/sont nommé (s).

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. La dissolution de la Société sera décidée par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution des actionnaires prise sous la forme requise en cas de modification des statuts. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un actionnaire.

Art. 21. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise selon les articles auparavant, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés comme administrateurs:

1) Mr. Bruno Bolfo, né le 11 août 1941, à Lavagna, Italie, demeurant professionnellement Via Bagutti 9, 6900 Lugano, Suisse; et

Mr. Benedict J. Sciortino, né le 29 juin 1950, à New York, USA, demeurant professionnellement Via Bagutti 9, 6900 Lugano, Suisse;

tous deux sont nommés en qualité d'administrateurs de catégorie A. Leurs mandats expirent lors de l'assemblée générale des actionnaires, qui doit statuer le premier mercredi du mois de mars 2015; Mr. Bruno Bolfo et Mr. Benedict J. Sciortino, sont respectivement nommés Président et Vice-Président du conseil d'administration de la société.

Mr. Bruno Beernaerts, né le 4 novembre 19 63, à Ixelles (Belgique), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, est nommé en qualité d'administrateur de catégorie B. Son mandat expire lors de l'assemblée générale des actionnaires, qui doit statuer le premier mercredi du mois de mars 2015.

2) REVICONSLT S.à r.l., société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 16, rue Jean L'Aveugle, L-1148 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139.013, est nommé commissaire aux comptes. Son mandat expire lors de l'assemblée générale des actionnaires, qui doit statuer le premier mercredi du mois de mars 2015.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Frais

Le capital social de la société est évalué à EUR 37.100,- (trente-sept mille cent Euros).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signature: Hubert JANSSEN, Rachel UHL, Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2010. Relation: LAC/2010/13508. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Référence de publication: 2010045005/638.

(100045697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Trucks On Road s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.354.

Par la présente, je me permets de vous signifier ma démission du poste de gérante technique au sein de votre société à partir du 31/12/2008.

Arlon, le 29 novembre 2008.

Marianne DUCHENE.

Référence de publication: 2010044150/10.

(100044879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

**Héméra-Ingénierie, Société à responsabilité limitée,
(anc. Hemera ING).**

Siège social: L-9654 Grumelscheid, 39, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 147.149.

L'an deux mil dix, le vingt-six février.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

Ont comparu:

1.- Madame Françoise MOREAU, épouse BRUGEROLLE de FRAISSINETTE, fonctionnaire, née à Luang-Prabang (Laos), le 3 avril 1961, demeurant à F-75016 Paris (France), 70, rue Michel-Ange,

2.- Monsieur Jacques WEBER, fonctionnaire, né à Montmorency (France), le 30 juillet 1958, demeurant à F-92100 Boulogne-Billancourt (France), 9, Avenue du Général Leclerc.

Lesquels comparants, ont exposé au notaire:

Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "HEMERA ING", ayant son siège à L-9654 Grumelscheid, 39, Duerfstrooss,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1529 du 7 août 2009, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.149.

Qu'elle a un capital social de 12.500.- € divisé en 100 parts sociales de 125.- € chacune.

Ensuite les comparants prénommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions prises suivantes:

Première résolution

- L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de "HEMERA ING" en "Héméra-Ingénierie" et modification afférente de l'article 1 des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de "Héméra-Ingénierie" société à responsabilité limitée."

Deuxième résolution

Il est décidé de faire figurer dans tous les documents relatifs à la société uniquement le nom de jeune fille de la comparante sub 1., savoir: Madame Françoise MOREAU, et notamment à l'article 5 alinéa 2 des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 900.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Moreau, Weber, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mars 2010. Relation: LAC/2010/9661. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 17 mars 2010.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2010045882/43.

(100047263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Restaurant le Bohey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 94.349.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2010044153/11.

(100044520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Ecopach, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, Marburgerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 133.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26 mars 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010044154/14.

(100044087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

STS S.A., Synergy of Technology and Security, Société Anonyme.

Siège social: L-9801 Hosingen, Z.A.E.R. Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 107.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26 mars 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010044155/14.

(100044084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

EcoTech Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-6162 Bourglinster, 16, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 152.190.

STATUTS

L'an deux mil dix, le seize mars.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange

Ont comparu:

1.- Monsieur Wopke WIERSMA, gérant de société, demeurant à L-6162 Bourglinster, 16, rue de l'Ecole.

2.- Monsieur Frédéric LECLERCQ, gérant de société, demeurant à L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination, Siège, Objet, Durée, Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts, sous la dénomination "EcoTech Lux".

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Bourglinster.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger

jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objets:

- l'achat et la revente de matériel technique, l'import et l'export;
- le conseil économique, la formation professionnelle continue, la négociation ainsi que la promotion immobilière.
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

En général, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 8. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateur(s)-délégué(s).

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle obligatoire de l'administrateur-délégué, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 9 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Art. 16. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Année sociale, Répartition des bénéfices.

Art. 17. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution, Liquidation.

Art. 19. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Loi applicable.

Art. 20. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription et Libération.

Les comparants préqualifiés, agissant comme prèdit, déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Wopke WIERSMA, préqualifié, cinquante actions	50
2.- Monsieur Frédéric LECLERCQ, préqualifié, cinquante actions	50
Total: 100 actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.100,-EUR.

Assemblée générale extraordinaire.

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4).

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Wopke WIERSMA, gérant de société, né à Vrouwenparochie/Het Bildt (Pays-Bas), le 2 janvier 1955, demeurant à L-6162 Bourglinster, 16, rue de l'Ecole.

b) Monsieur Frédéric LECLERCQ, gérant de société, né à Cambrai (France), le 1^{er} décembre 1964, demeurant à L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

c) La société à responsabilité limitée MNW TRADE & MANAGEMENT S. à r.l., établie et ayant son siège social à L-6162 Bourglinster, 16, rue de l'Ecole, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.427.

d) La société à responsabilité limitée Matijal Conseil, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.819.

- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs-délégués:

- pour le volet achat et revente de matériel technique, import et export, ainsi que prise de participations: Monsieur Wopke WIERSMA, préqualifié.

- pour le volet conseil économique, formation professionnelle continue, négociation, promotion immobilière, ainsi que prise de participation: Monsieur Frédéric LECLERCQ, préqualifié.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour le volet concerné dans le cadre de la gestion journalière.

- 3) Le nombre des commissaires est fixé à 1 (un).

Est nommé commissaire aux comptes, Madame Carmela CIPRIANO, employée privée, née à Hayange (France), le 2 septembre 1961, demeurant professionnellement à L-3844 Schifflange, Z.I. Luxembourg Heck.

4) Le mandat des administrateurs, administrateurs-délégués et commissaire viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

5) L'adresse du siège social est fixée à L-6162 Bourglinster, 16, rue de l'Ecole.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Wiersma, Leclercq, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mars 2010. Relation: LAC/2010/12333. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 25 mars 2010.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2010045873/192.

(100046969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

CE 127 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 112.139.

Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire de la société prises en date du 4 juin 2009

L'assemblée générale a renouvelé le mandat suivant pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009:

- DELOITTE S.A., commissaire aux comptes, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, immatriculée au registre de commerce sous le numéro B 67.895

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010044225/15.

(100045290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Maphilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.698.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Maphilux S.A. tenu au siège de la société à en date du 1^{er} juillet 2009

Tous les actionnaires sont présents.

Les administrateurs ont pris la décision suivante:

Les actionnaires acceptent:

- La démission de Mme DA FONTE Aline, demeurant à 26, Rue du Lavoir L-4804 RODANGE, en tant qu'Administrateur,

- La démission de M. BECKERICH Thierry, demeurant à 50, Rue Baillet B-6761 LATOUR, en tant qu'Administrateur,

- La nomination de M. MANCIA Thierry, demeurant à 14, Cité Artisanale F-57700 NEUFCHÉF, en tant que nouvel Administrateur,

- La nomination de M. MANCIA Olivier, demeurant à 14, Cité Artisanale F-57700 NEUFCHÉF, en tant que nouvel Administrateur.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

signé en nom de MAPHILUX S.A.

Mme IANNONE MANCIA Philomène / M. MANCIA Thierry / M. MANCIA Olivier

Administrateur délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010044156/24.

(100044873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

BRE/Student Housing Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.147.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2010

En date du 1^{er} mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/Management 4 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.151.599 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044159/17.

(100045363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Ysis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 152.165.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le seize mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

YOSHI S.A., société anonyme établie et ayant son siège social à L-7216 Bereldange, 16, rue Bour, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 62.158,

ici représenté par Maître André HARPES, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de „YSIS S.A.”.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navire de plaisance opérant en haute mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

L'objet de la Société est encore la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à soixante mille euros (EUR 60.000,-) représenté par soixante (60) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) euros chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé "administrateur unique", jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion

et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires détermine le pouvoir de signature des administrateurs.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les soixante (60) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de soixante mille euros (60.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à trois mille quatre cents euros (EUR 3.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) la société GLH SHIPPING S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, RCS Luxembourg numéro B 109.178, désignant comme représentant permanent Monsieur Jean-Pierre VERNIER, né le 2

octobre 1952 à Nantes (France), demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, avec le pouvoir d'engager la société sous sa seule signature;

b) Monsieur André HARPES, juriste, né le 17 mars 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, avec le pouvoir d'engager la société sous sa seule signature;

c) Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10 octobre 1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, avec le pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

3. Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de l'année 2013.

4. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur.

5. Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.

6. Est nommée commissaire aux comptes:

SOCIETE DE GESTION COMPTABLE S.A. établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1 Place du Théâtre, RCS Luxembourg numéro B 87.205, représentée par Monsieur Yves SCHMIT, avec mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2013.

7. Le siège social est fixé au L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: André Harpes, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 mars 2010. LAC/2010/12375. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010045281/168.

(100046337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

PBP Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4734 Pétange, 18, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.605.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société PBP Solutions S.A. tenu au siège de la société à en date du 22 février 2010

Tous les Actionnaires sont présents.

Les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

Les administrateurs acceptent:

- La démission de la société "BOOM S.A." ayant son siège social à 165 A, Route de Longwy L-4751 PETANGE, en tant qu'administrateur,

- La nomination de la société "PBP HOLDING S.A." ayant son siège social à 18, Avenue de la Gare L-4734 PETANGE, en tant que nouvel administrateur,

- La nomination de M. BOSSIS Michel ayant son adresse professionnelle à 18, Avenue de la Gare L-4734 PETANGE, en tant que nouvel administrateur,

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

Signé en nom de PBP SOLUTIONS S.A.

M. BOSSIS Michel / Mlle BOSSIS Sandra / PBP HOLDING S.A.

- / - / Représenté par Mlle BOSSIS Sandra

Administrateur / Administrateur délégué / Administrateur

Référence de publication: 2010044157/24.

(100044858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Fortrust Global, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.196.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société JAVA INVESTMENTS B.V., avec siège social à Amsterdam, Pays-Bas, ici représentée par son administrateur de catégorie A Monsieur Khagani BASHIROV.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FORTRUST GLOBAL".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. La Société a pour objet le conseil et l'assistance dans le domaine économique et fiscal au sens le plus large du terme, de même que toutes prestations de service liées à la constitution, l'organisation, la restructuration, le rapprochement et la mise en commun de tous commerces, entreprises et structures sociétaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société aura pour activité également la tenue de livres comptables et tous travaux comptables et fiscaux y rattachés, tous services administratifs, de bureau et de secrétariat ainsi que toutes prestations administratives et de gestion en matière de droit social.

La société a pour objet par ailleurs la prise de participation dans des sociétés de personnes et de capitaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour les besoins du développement et de l'accomplissement de son objet social.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la création, la détention, la vente, la mise en valeur de droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur, tous brevets, sources informatiques, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles.

La société pourra faire en général, toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra racheter ses propres actions en observant les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2010.

2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

Le capital social a été souscrit comme suit:

JAVA INVESTMENTS B.V., préqualifiée	310 actions
Total	310 actions

Toutes les actions ont été libérées entièrement en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (EUR 31.000,-) euros est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a. Madame Pascale DAUVERGNE, juriste, née le 22 juillet 1970 à Mont Saint Aignan (Seine-Maritime) France, demeurant à L1613 Luxembourg, 19 rue Jean François Gangler.
 - b. Monsieur Farhad RAHIMOV, dirigeant de société, né le 19 août 1979 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant à F-77300, Fontainebleau (France), 121 rue Grande.
 - c. Monsieur Dhirsingh JODHUN, dirigeant de sociétés, né le 19 mai 1966 à Port-Louis (Ile Maurice), demeurant au 24 Lloyd Park Avenue, Croydon, Surrey CR0 5SB.
 - d. Mademoiselle Souade BOUTHAROUITE, juriste, née le 12 février 1979 à Saint-Junien (87) France, demeurant au 6-8 rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg
 - e. La société JAVA INVESTMENTS B.V., avec siège social à Amsterdam, Pays-Bas, représentée par son administrateur de catégorie A Monsieur Khagani BASHIROV.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: la société International Strategic Advisory S.à r. l., (RCS Luxembourg B138010), avec siège social établi au 21, Boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
- 5) Monsieur Farhad RAHIMOV et Mademoiselle Souade BOUTHAROUITE, préqualifiés, sont appelés à la fonction d'administrateur-délégué, qui auront tous les deux pouvoirs pour engager la société par leur seule signature. Les mandats des administrateurs-délégués prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
- 6) Le siège social est fixé au 25 C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire. Signé: K. Bashirov et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2010. Relation: LAC/2010/12832. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010045875/145.

(100047075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Boom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 120.019.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Boom S.A. tenu au siège de la société en date du 22 février 2010

Tous les Actionnaires sont présents.

Les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

Les administrateurs acceptent:

- La démission de M. WIAME John demeurant à 193, Markey Street GB SK 14 1HF HYDE, en tant qu'administrateur,
- La nomination de M. BOSSIS Michel ayant son adresse professionnelle à 18, Avenue de la Gare L-4734 PETANGE en tant que nouvel administrateur,
- La démission de la société "SAMIBO LIMITED", ayant son siège social à Mitton Street GB - DY13 9AQ Worces-tershire, en tant qu'administrateur,

- La nomination de la société "PBP HOLDING S.A." ayant son siège social à 18, Avenue de la Gare L-4734 PETANGE, en tant que nouvel administrateur.

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

Signé en nom de BOOM S.A.

Mlle BOSSIS Sandra / M. BOSSIS Michel / PBP HOLDING S.A.

- / - / Représentée par Mlle BOSSIS Sandra

Administrateur délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010044158/24.

(100044837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Capital Coach, Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 97.506.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010044160/10.

(100044007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

LEV III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.464.

In the year two thousand and ten, on the twenty fourth day of March.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"LEV III Axeo Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 18 March 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "LEV III Holdings S.à r.l." (hereinafter "the Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140 464, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 18 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2008 of 19 August 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole partner decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole partner decides to appoint as liquidators with individual signature:

- Mrs. Stéphanie DUVAL, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Mrs. Virginie VELY, born on 7 November 1976 in Woippy, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The liquidators have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidators may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidators may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidators are relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidators may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of their powers it determines and for the period it will fix.

The liquidators may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

"LEV III Axeo Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 mars 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société "LEV III Holdings S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.464, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2008 du 19 août 2008.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer comme liquidateurs avec signature individuelle:

- Madame Stéphanie DUVAL, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Madame Virginie VELY, né le 7 novembre 1976 à Woippy, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les liquidateurs peuvent accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Les liquidateurs peuvent exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs n'ont pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Les liquidateurs pourront, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'ils fixeront.

Les liquidateurs pourront distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 mars 2010. Relation: EAC/2010/3569. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010045131/98.

(100045410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

BRE/Eschborn V Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.450.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2010

En date du 1^{er} mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/Management 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.151.596 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044161/17.

(100045355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

ITSS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 109, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.505.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 8 mars 2010

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Ralph MOGICATO de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Michel CHAVATTE, employé privé, né à Armentières (France), le 4 février 1949, demeurant à F-74130 Contamine sur Arve 45 impasse des Chenesses (France) aux fonctions d'administrateur de la société.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Patrick JACCOUD, demeurant 113, route de Livron, F-74100 Vétraz Monthoux (France)
- Monsieur Sivaramakrishnan RAMAMOORTHY, demeurant à CH-1203 Genève, 50, avenue d'Aire, (Suisse),
- Monsieur Michel CHAVATTE, demeurant à F-74130 Contamine-sur-Arve, 45 impasse des Chenesses (France).

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010044775/20.

(100045904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

BRE/Sweden 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 102.008.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2010

En date du 1^{er} mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/Management 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.151.596 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044162/17.

(100045345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

BRE/Sweden 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 101.033.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2010

En date du 1^{er} mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/Management 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.151.596 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044165/17.

(100045284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Mercuris, Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 152.209.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-sept mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. La société anonyme "AD TRUST", établie et ayant son siège social à L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 53189,

dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Werner MÜSCH, conseil fiscal, demeurant à B-4780 Recht, Zur Kaiserbaracke 43, (Belgique),

lequel dernier est ici représenté par Monsieur Luc BERRYER, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2. La société anonyme "CMSA S.A.", établie et ayant son siège social à L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115866,

dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Brice RYCERSKI, administrateur de société, demeurant à B-4050 Chaudfontaine, avenue des Thermes, 67/6, (Belgique),

lequel dernier est ici représenté par Monsieur Luc BERRYER, comptable et administrateur de société, demeurant à L-9636 Berlé, 77, Duerfstrooss, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "MERCURIS" (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui les activités:

- d'intermédiaire en commerce;
- de négociateur de contrat; et
- d'éditeur de revue et artistique.

La Société a en outre pour objet la production artistique, la vente par internet, la vente de matériel et d'accessoires de sécurité ainsi que l'importation et l'exportation de marchandises non réglementées.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acceptation la plus large.

De plus, la Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Mamer, (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de quatre cents euros (400,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires **Décisions de l'actionnaire unique**

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier vendredi du mois de juin à 17.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1) La société "AD TRUST", prédésignée, quatre-vingt-quinze actions,	95
2) La société "CMSA S.A.", prédésignée, cinq actions,	<u>5</u>
Total: cent actions,	100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Raimondo LICATA, gérant de société, né à Ougrée (Belgique), le 10 mars 1979, demeurant à B-4100 Seraing, rue du Chêne 235 / 1A, (Belgique);
 - b) Madame Carmela PALUMBO, pensionnée, né à Favara (Italie), le 2 décembre 1940, demeurant à B-4100 Seraing, rue du Chêne 8 (Belgique);
 - c) La société anonyme de droit de Belize "IDEAL CONCEPT CORPORATION S.A.", établie et ayant son siège social à Belize-City, 35, A Regent Street, Jasmine Court, (Belize), inscrite au Registre des Sociétés de Belize sous le numéro IBC 89617.

3. Conformément à l'article 51 bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Raimondo LICATA, préqualifié, est nommé représentant permanent de l'administratrice mentionnée ci-avant sub c).

4. La société privée à responsabilité limitée de droit belge "BCB", établie et ayant son siège social à B-4032 Chênée, 25, rue de la Digue, enregistré auprès du Tribunal de Commerce de Liège et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 461.595.185., est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

5. Le siège social est établi à L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

6. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Raimondo LICATA, préqualifié, aux fonctions:

- de président du conseil d'administration, et
- d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

7. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BERRYER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mars 2010. Relation GRE/2010/997. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 1^{er} avril 2010.

Référence de publication: 2010046759/260.

(100047101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Cross Falls Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 89.243.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Référence de publication: 2010044164/10.

(100044706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Cucina (BC) Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.134,98.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 130.726.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2087 du 25 septembre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cucina (BC) Luxco

Signature

Référence de publication: 2010044163/14.

(100044446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Cross Falls Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 89.243.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Référence de publication: 2010044166/10.

(100044707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Yratien Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.632.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 août 2009

La cooptation avec effet au 31 octobre 2008 de Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement Monsieur Benoît PARMENTIER, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Les mandats d'Administrateur de:

- Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- DMC S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg représentée par Monsieur François LANNERS, représentant permanent; et de

- LOUV S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, représentée par Madame Laurence MOSTADE, représentante permanente, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

YRATIEN HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010044845/27.

(100045851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

BRE/CP Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.983.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2010

En date du 1^{er} mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;

- de nommer BRE/Management 3 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.151.598 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044167/17.

(100045277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Blackstone Real Estate Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 101.041.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2010

En date du 1^{er} mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/Management 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.151.596 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044168/17.

(100045189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

AG Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 143.297.

—
L'associé de la Société Arrowgrass Distressed Opportunities Fund Limited a récemment changé d'adresse comme suit:

South Church Street
KY - KY1-1140 George Town
Grand Cayman
Caïmanes, Iles
vers le
45 Market Street
KY1-1140 Grand Cayman
Caïmanes, Iles

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Julia Vogelweith / Stefan Oostvogels
Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010044783/20.

(100045832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

BRE/Eschborn IV Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.449.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2010

En date du 1^{er} mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/Management 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.151.596 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044169/17.

(100045186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 24.724.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mars 2010

1. L'Assemblée ratifie le renouvellement des mandats d'administrateurs de M. François Ries, Me Lena Lascari, M. Giorgio Pradelli, M. René Faltz, M. Nicholas Karamouzis, M. Nicholas Nanopoulos, Me. Yasmine Ralli, M. Périclès Petalas, M. Dimosthenis Archontidis et M. Jean-Louis de Potesta en tant que membres du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration de Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A. sont nommés à compter du 9 mars 2010 jusqu'au 13 mars 2012;

2. L'Assemblée octroie le mandat de Réviseur d'Entreprises de la Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A. à la société PricewaterhouseCoopers s.à.r.l. Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Lena Lascari / Vincenzo Lomonaco

Administrateur Délégué / Directeur Général

Référence de publication: 2010044170/18.

(100044849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Deltek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7681 Waldbillig, 33, rue Laach.

R.C.S. Luxembourg B 99.554.

Gesellschafterbeschluss vom 29 März 2010

Erster Beschluss

Die Gesellschafter der Deltek S.à r.l. beschließen die Abberufung von Herrn Ghislain GONNER, wohnhaft in L-7681 Waldbillig, 33, rue Laach, von seinem Mandat als technischer Geschäftsführer.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter der Deltek S. à r.l. beschliessen die Abberufung von Arno Bechel, wohnhaft in D-54298 Gilzern, 14, Eisenacher Strasse, von seinem Mandat als administrativer Geschäftsführer.

Dritter und letzter Beschluss

Die Gesellschafter der Deltek S.à r.l. beschließen Herrn Arno BECHEL, wohnhaft in D-54298 Gilzern, 14, Eisenacher Strasse, zum alleinigen Geschäftsführer zu ernennen, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift nach aussen rechtskräftig verpflichten kann.

Ghislain GONNER / Arno BECHEL

Référence de publication: 2010044244/19.

(100044932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

De Beers, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 78.985.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 24 mars 2010.

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de DE BEERS S.A. (la "société") il a été décidé comme suit:

- de nommer Monsieur James Kitchener Gowens, comme administrateur de 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, pour la période jusqu'à l'Assemblée Générale du 2016.

- d'accorder le mandat de Deloitte S.A., commissaire aux comptes et réviseur d'entreprise, pour une période d'une année jusqu'à la fin de l'assemblée générale du 2011.

Pour extrait sincère et conforme
De Beers S.A.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010044171/17.

(100044835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

DeTeF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 113.710.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue de manière extraordinaire à Luxembourg en date du 15 octobre 2009

L'assemblée renouvelle le mandat de gérant, pour un durée indéterminée de:

- Madame Joséphine, Alicia, Pallett, gérante, demeurant professionnellement au 40, Portman Square, W1H 6DA Londres (Royaume-Uni).

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire de la société ERNST & YOUNG, société anonyme, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach.

Le mandat du commissaire ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2010.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010044174/17.

(100045425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Yell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.967.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg en date du 18 mars 2010 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée.
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pour la société

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2010045410/20.

(100046554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

FB Re S.A., Fortis Bank Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.273.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'actionnaire tenue à Luxembourg le 16 mars 2010

Troisième résolution

L'Assemblée décide

- De reconduire pour une durée d'un an les mandats de Madame Hilde Duson et Messieurs Alfons Kirchen et Lambert Schroeder.

- De reconduire pour un an le mandat du réviseur d'entreprises Mazars.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour la société Fortis Bank Reinsurance S.A.
AON INSURANCE MANAGERS (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010044175/18.

(100044782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Indurisk Rückversicherung AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.903.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 25. März 2010

5. Die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder werden verlängert bis zur Abhaltung der Ordentlichen Gesellschafterversammlung im März 2011.

Herr Friedrich Schübler

Herr Gregor Köhler

Herr Wolfgang A. Baertz

Herr Joseph Lanners

6. Die Versammlung ernennt als externen Wirtschaftsprüfer die Gesellschaft KPMG Audit, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

bis zur Abhaltung der Ordentlichen Gesellschafterversammlung im März 2011.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft INDURISK RÜCKVERSICHERUNG AG

Aon Captive Services Group (Europe) S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2010044176/21.

(100044784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Reaal Reassurantie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 45.866.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Reaal Reassurantie SA tenue au siège social le 09 mars 2010

7. Elections statutaires:

a) Le mandat du Réviseur externe est renouvelé pour l'exercice social 2010.

b) Le mandat des Administrateurs MM Hugo AZIJN, Luc BOGHE et Rudy PARIDAENS est renouvelé pour l'exercice social 2010.

L'adresse professionnelle de Monsieur Boghe est à modifier comme suit: Avenue du Port, 6 à B - 1080 Bruxelles

Rudy PARIDAENS

Administrateur

Référence de publication: 2010044273/15.

(100045062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Continental Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 121.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010044178/10.

(100044700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Merck Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 104.430.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung vom 17. März 2010

"5. Die Versammlung erneuert die Mandate der gegenwärtigen Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ende der ordentlichen Hauptversammlung im März 2011. Damit setzt sich der Verwaltungsrat wie folgt zusammen:

Frau Tatjana Hofmann (Vorsitzende des Verwaltungsrates)

Dr. Ulrich Moebus

Herrn Olaf Klinger

Herrn Lambert Schroeder

6. Die Versammlung erneuert das Mandat des externen Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft und ernennt die Gesellschaft

KMPG Audit

9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

erneut bis zur Abhaltung der ordentlichen Hauptversammlung im März 2011."

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft Merck Re S.A.,

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2010044177/23.

(100044786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

East Tennessee and Georgia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.126.

—
Par décision de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière anticipée le 29 mars 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

* Monsieur Eric Scussel, employé privé, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur;

- De nommer comme nouvel administrateur, avec effet immédiat

* Madame Manuela D'Amore, employée privée, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010044734/21.

(100045853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Blue International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 92.149.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2010.
Blue International S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010044179/13.

(100044575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Blue International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 92.149.

Les comptes annuels au 30/12/2009 (fin de la liquidation) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2010.
Blue International S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010044180/14.

(100044574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Audex Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 64.276.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2010.
Audex Sàrl
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010044181/13.

(100044573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Airmon Lux 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 122.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Référence de publication: 2010044184/11.

(100043988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Aberdeen Property Nordic Finance Norway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 122.631.

Le bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.
Selim Saykan
Gérant

Référence de publication: 2010044186/12.

(100044006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Aberdeen Property Nordic Finance Finland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 122.625.

Le bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Selim Saykan

Gérant

Référence de publication: 2010044187/12.

(100043982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Hellas Telecommunications IV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.290.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 février que le gérant unique, Hellas Telecommunications S.à r.l., avec siège social à 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, RCS Luxembourg B 107.292, a été remplacé par Weather Finance I S.à r.l., avec siège social à 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, RCS Luxembourg B 147.333.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Pour Hellas Telecommunications IV

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010044247/19.

(100044792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Aberdeen Property Nordic Finance Denmark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 108.850.

Le bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Selim Saykan

Gérant

Référence de publication: 2010044188/12.

(100044002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Xtra Pub Sa, Société Anonyme.

Siège social: L-8031 Strassen, 25, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 105.623.

Les comptes à la liquidation au 16 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Liquidateur

Référence de publication: 2010044191/13.

(100044583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

XLIT s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8540 Ospern, 15A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 140.232.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire.

Référence de publication: 2010044192/11.

(100043979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Technoblock International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.752.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 15 juillet 2009

La démission de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

TECHNOBLOCK INTERNATIONAL S.A.

Alexis DE BERNARDI / Angelo DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010044201/18.

(100045116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Zeal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010044194/10.

(100044702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Widnell Europe Grand-Duché de Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 135.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010044195/10.

(100043987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Villa D'Asie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8384 Koerich, 4, rue Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 148.883.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2010044196/13.

(100043972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Sport Fashion G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 29.916.

Extrait de l'assemblée générale du 11 janvier 2010

L'Assemblée Générale des associés a autorisé la cession de parts sociales suivante qui a eu lieu en date du 11 janvier 2010

- Madame Yvette HARY ép. KAPP a cédé 240 parts sociales qu'elle détenait à TRAXIMA INTERNATIONAL S.A.

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société SPORT FASHION G.m.b.H. est la suivante:

- Madame Yvette HARY ép. KAPP, demeurant à L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse

Charlotte, 250 parts sociales

- TRAXIMA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg,

55-57, avenue Pasteur immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg sous le numéro B 54348 240 parts sociales

- Monsieur Alex KAPP, demeurant à L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte, 10 parts sociales

Total 500 Parts sociales

Luxembourg, le 11 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010044773/21.

(100045905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Simsonship S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 84.626.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2010044215/11.

(100044703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Alibera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 16.704.

Extraits des résolutions adoptées par les actionnaires de la société en date du 30 mars 2010:

Keimpe Reitsma, ayant pour adresse professionnelle le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec effet au 14 janvier 2010.

Patrick Dierckx, ayant pour adresse professionnelle le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé en tant qu'administrateur de la société avec effet au 14 janvier 2010, et ce jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2013.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010044216/17.

(100045162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

S.A.P.L.A., Société Anonyme de Participations et de Placements, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 56.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010044217/10.

(100043999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Igea Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 135.870.

Nous certifions par la présente qu'une cession de 500 parts a été effectuée le 25 janvier 2010 entre Monsieur Umberto BELLUZZO, Né le 29 mai 1939 à Vérone, demeurant Via Calabria, 15 I-37045 Legnano et PRIVATE TRUSTEES SA, ayant son siège au L-1260 Luxembourg 92, Rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B74.700, agissant non pour son propre compte, mais pour le compte d'un trust dénommé "IGEA TRUST"

Fait à Luxembourg, le 26 mars 2010.

Private Trustees S.A.

92, Rue de Bonnevoie

L-1260 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010044272/16.

(100045075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

ComLux Furniture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.985.

En date du 9 mars 2010, la dénomination de l'associé Entreprise Vert 4 S.à r.l. a changé désormais ComLux Furniture Holding S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010044218/12.

(100044753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Snowflake S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Référence de publication: 2010044219/11.

(100044001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pitec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.183.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le douze mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

A comparu:

La société anonyme SOMATEC S.A. avec siège social à L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.940 (l'associé unique), ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Pierre THOLL, administrateur de sociétés, demeurant à L-7214 Bereldange, 29, rue Bellevue, ayant pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire:

Que la société dénommée PITEC S.à r.l., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 77.183,

ci-après nommée la "Société",

a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 14 du 9 janvier 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné le 25 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 341 du 9 mars 2007.

Que le capital social de la Société est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-) représenté par cent trente (130) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Que le comparant déclare que la société SOMATEC S.A. est le seul associé de la Société.

L'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, déclare expressément vouloir procéder à sa dissolution avec effet au 31 décembre 2009.

Que l'associé unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant éventuel est attribué à l'associé unique;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée avec effet au 31 décembre 2009;

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au siège social de la société anonyme SOMATEC S.A. à L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Pouvoirs

Le comparant donne pouvoir à tous clercs et employés de l'Etude du notaire soussigné à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pierre Tholl, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 mars 2010. LAC/2010/12356. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 mars 2010.

P. BETTINGEN.

Référence de publication: 2010045132/51.

(100045617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

BNP Paribas Asset Management Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 31.208.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-deux février

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

Madame Christine BURGARD et Madame Céline MULLER

"les mandataires"

agissant en qualité de mandataires spéciaux de BNP PAM Participations;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé qui leur est délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les mandataires comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles comparant, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "BNP Paribas Asset Management Services Luxembourg", ayant son siège social à L-5826 Howald-Hesperange, 33, rue de Gasperich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 31.208, a été constituée suivant acte reçu le 11 août 1989, publié au Mémorial C numéro 286 du 9 octobre 1989; que ses statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu le 8 février 2006, publié au Mémorial C numéro 1226 du 24 juin 2006;

II.- Que le capital social de la société anonyme "BNP Paribas Asset Management Services Luxembourg", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 75.000, représentés par 3.000 actions sans désignation de valeur nominale, chacune intégralement libérée.

III.- Que leur mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "BNP Paribas Asset Management Services Luxembourg".

IV.- Que leur mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que leur mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de BNP Paribas Asset Management Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les mandataires prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Burgard, C. Muller, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 février 2010. Relation: LAC/2010/8171. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010045133/47.

(100045607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.